

2006-09-14

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le rôle des actions dans le financement des sociétés en Belgique

(Article publié dans la Revue économique du 3^e trimestre de 2006)

L'émission d'actions représente une source importante de financement pour les sociétés non financières en Belgique. Au cours de la période 1995-2005, leur part dans les nouveaux engagements cumulés des sociétés non financières s'est élevée à quelque 32 p.c. L'émission d'actions a donc représenté le deuxième canal de financement par ordre d'importance, la première place, soit 51 p.c. de l'ensemble, revenant au crédit non bancaire. Sur la période considérée, l'émission d'actions a ainsi constitué une source de fonds beaucoup plus importante que le crédit bancaire ou l'émission de titres à revenu fixe. La majeure partie, 27 p.c. des nouveaux engagements cumulés, sont des actions non cotées, en raison notamment de l'importance des investissements directs étrangers. Les actions cotées n'ont représenté, quant à elles, que 5 p.c. des nouveaux engagements cumulés des sociétés non financières au cours de la période 1995-2005.

Une analyse empirique des déterminants de la structure du capital met en lumière le fait que les sociétés cotées en bourse et disposant de plus d'immobilisations incorporelles ont davantage tendance à opter pour le financement par actions. D'autres facteurs tels que le niveau d'endettement, la taille et les ressources internes dont dispose l'entreprise, influencent en revanche négativement le recours au financement par actions.

Le moment opportun pour recourir à ce type de financement dépend en partie de facteurs macroéconomiques tels que les investissements réels et financiers. Le coût du capital peut également être considéré comme un déterminant important de l'utilisation du financement par actions. Des émissions notables ont été enregistrées au cours de la période 1999-2001 et depuis la mi-2005. Ces évolutions ont coïncidé avec, soit un coût du capital nettement inférieur à sa moyenne de long terme, soit une évolution du coût du capital plus favorable que celle du prix des sources de financement alternatives. La récente mesure gouvernementale visant à autoriser une déduction des intérêts notionnels pourrait par ailleurs stimuler considérablement les nouvelles émissions d'actions.